



Portage EPF DEMANDE D'INTERVENTION

Programme
Pluriannuel
d'Intervention
2024 - 2028

Le portage est sollicité par : La commune de
 L'intercommunalité de

Un avis favorable de la commune ou intercommunalité a-t-il été obtenu ? Oui Non

Interlocuteur référent pour la demande de portage :

1 - Caractéristiques du site

Nom et adresse du site :

Parcelles concernées (sections, numéro) :

Type de bien : Bien bâti Terrain nu Autre, précisez :

Type d'occupation : Bien libre Bien occupé, précisez :

Un contact a-t-il déjà été pris avec le(s) propriétaire(s) ? Oui Non

Disposez vous de coordonnées pour le(s) propriétaire(s) ? (Nom, téléphone et mail) :

Disposez vous d'une estimation financière du bien ? (France Domaine, expertise privée...) : Oui Non

Si oui, montant et source :

Une offre a-t-elle déjà été formulée au(x) propriétaire(s) ? Oui Non. Si oui, montant :

Afin de garantir un bon cadre de négociation, nous vous remercions de ne pas communiquer l'avis France Domaine aux propriétaires ou en réunion.

2 - Caractéristiques du projet et modalités de portage

Cochez la ou les thématique(s) d'intervention (Plusieurs cases possibles) :

- Logement pour tous (possibilité de choisir 2 cases)
 - Logements locatifs aidés : minimum 30%
 - Logements abordables : BRS opération comprenant au maximum 50% de logements libres
- Qualité du cadre de vie - Services de proximité et équipements publics.
- Maintien du tissu économique existant - Pérenniser la présence des entreprises déjà implantées.
- Développement économique - Attirer de nouvelles entreprises, contribuer à la réindustrialisation.
- Protection des ressources - Protection de la ressource en eau, naturelle et agricole.

Pour rappel, un taux de portage unique de 2.7% est appliqué quelle que soit la thématique choisie.

Description du projet envisagé :

Précisez la procédure envisagée : Négociation amiable Prémption Expropriation Autre

Une gestion du bien est-elle prévue pendant la durée du portage ?

- Pas de gestion prévue ou non connu pour le moment
- Gestion de l'occupation (sécurisation, mise à bail) :

Des études ou travaux sont-ils envisagés pendant la durée du portage ?

- Etudes de sol, bâti, étude de faisabilité :
- Travaux (démolition, dépollution) :

Indiquez la formule de remboursement envisagée, **nécessaire pour le passage en CA** :

- A terme**, précisez une durée entre **4 et 8 ans** :ans
- Par annuités**, précisez une durée entre **4 et 15 ans** :ans
- Par demi-annuités**, sur **10 ans** pour les projets structurants,
paiement du solde au terme des 10 années*

**avec possibilités de prolongation selon les modalités :*

*- la durée de portage supplémentaire sera définie en fonction des conditions de réalisation du projet et ne pourra pas dépasser 10 nouvelles années
- le taux de portage appliqué sera augmenté de 0.3%*



3 - Contexte de mise en oeuvre

Optimisation. Dans quel contexte foncier le tènement s'inscrit-il ?

- Extension urbaine
- Dent creuse (parcelle non bâtie située dans un tissu urbain continu)
- Renouvellement urbain (démolition, réhabilitation, surélévation)
- Conservation, préservation, valorisation des sites agricoles ou naturels
- Renaturation de sites artificialisés
- Autre, précisez (abords de linéaires, infrastructures.):

Commentaires ou remarques libres du demandeur sur la complexité du contexte foncier (pollution éventuelle, rétention foncière, problématiques d'accès...)

.....

.....

Anticipation. Dans quel cadre d'anticipation le bien s'inscrit-il ?

- Opportunité isolée, sans projet spécifique
- Opportunité limitrophe d'une parcelle déjà publique
- Secteur stratégique au regard des objectifs de planification locale ou inscrit dans un périmètre de projet (PADD du PLU, SCOT, PLH, PAEN, OAP, ER, Action Cœur de Ville, Petite Ville de Demain...).

Précisez le(s)quel(s) :

.....

.....

- Inscription dans une fiche secteur du Plan d'Actions Foncières validé

Maîtrise. Quelle est la volonté de maîtrise de l'usage et de la propriété pérenne envisagée ?

- Cession encadrée à un opérateur privé, parapublic ou public, précisez :
- Réserve foncière volontaire
- Conservation du bien en propriété publique et gestion par bail
- Cession avec contractualisation pour gestion d'espaces naturels ou agricoles
- Cession à une foncière publique ou intégration du bien au domaine public (équipements, services ou espaces publics)

Les documents suivants pourront vous être demandés, avec la demande d'intervention :

- L'avis des Domaines (s'il a déjà été demandé)
- L'avis de la commune ou de l'intercommunalité selon contexte
- Un extrait du plan de zonage et des documents de planification faisant référence au site en question (OAP, ER, PLH, SCOT, Secteur petite ville de demain, PAEN... etc.)

Dans le cas d'une demande d'acquisition par préemption, merci de nous joindre :

- Délibération approuvant le document d'urbanisme applicable (PLU, PLUi etc.)
- Délibération instituant / modifiant le Droit de Préemption Urbain
- Délibération déléguant le DPU au Maire le cas échéant
- DIA tamponnée à la date du jour de réception en Mairie avec numéro LR/AR et annexes.

Fait à le.....

Signature + cachet :